FOCUS SÉCURITÉ



Déplacement de personnes État des sols / zones d'évolution

Contexte général 2019

Europe

Les glissades, trébuchements et chutes sont la cause principale d'accident dans tous les secteurs



France (tous CTN - source CPAM)

655 715 AT dont 17 % chutes de plain-pied

France (CTN F - source CPAM)

17 692 AT dont 13 % chutes de plain-pied

Adhérents SFIC

35 AT dont 25 % lors de déplacements de personnes

DESCRIPTIF DES ACCIDENTS

	Surface	inégale.	accidentée
	Juliace	ii icgaic,	acciaci itee

▲ Encombrement des zones d'évolution

Changements de niveau

Mauvais éclairage

- ▲ Manque de vigilance
- Mauvais état de la chaussée
- Sol humide

CONSÉQUENCES

CIRCONSTANCES

- → Chute de plain-pied ou de hauteur
- Entorse voire fracture au niveau des membres inférieurs
- Lésions
- → Choc

Exemples d'accidents



Tuyau de camion-citerne au sol

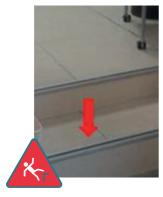


Chaussée déformée

Comment j'évite ce genre d'accident ?



- Lors des déplacements, **restez vigilants et ne courrez pas** : marchez en étant concentré et en ouvrant les yeux.
- Sur les chantiers, câbles de puissance, d'alimentation en air ou en énergie scotchés au sol (ou mis dans des « passe câbles ») ou fixés avec des colsons le long des équipements.
- Ne tolérer aucun stockage de matériel, même ponctuel, sur des zones d'évolution piétonnes ou de véhicules.
- Maintenir les racks de stockage du matériel et des zones dédiées (ex. barres, échelles, PIRL,...) dans les étages et au RdC hors des zones de circulation usuelle
- Ranger tout matériel susceptible de provoquer une chute (câbles, petits matériels et outillages, barres de fer, ...)
- Faire remonter et prioriser (si impossibilité de traitement immédiat) les besoins de nettoyage de plateforme ou rangement de matériel stocké au niveau des voies de circulation.
- Matérialiser tout obstacle ou trou susceptibles de générer un accident, par des panneaux de signalement ou balisage le temps de ranger/ réparer.
- Dans le cas de travaux dans l'usine, une évaluation des risques préalable peut mettre en lumière le risque de chute et permettre de proposer des solutions adhoc.



Escaliers



Cale de porte inadaptée

Bonnes pratiques de l'entreprise



Campagne de sensibilisation sur les risques de sols ou zones d'évolution encombrés ou mal éclairés.

Définir des zones d'évolution piétons visibles et sécurisées :

- séparation des flux par blocs bétons avec insert réfléchissant, marquage au sol de silhouettes piétons, signaler la nécessité du port des EPI pour être visible, mise en place de portillons fermés lors de tout croisement avec flux potentiel de véhicule.
- Les zones d'évolution doivent disposer d'un éclairage suffisant, libres de tout obstacle, tenues propres et en bon état.
- Les sols doivent être aussi planes que possible. Certains trous peuvent être repris avec de la résine (en intérieur), du bitume (en extérieur). Les « bosses» doivent être rectifiées et supprimées.
- Créer des racks de stockage du matériel et des zones dédiées (ex. barres, échelles, PIRL,...) dans les étages et au RdC hors des zones de circulation usuelle.
- Mise à disposition de kit « antipollution » en plusieurs points du site pour permettre d'éponger toutes fuites prévenant par là même le risque de glissade.

